



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 juillet 2019

Date de la convocation : 22 juillet 2019

Nombre de délégués

- en exercice : 28

- présents : 20

votants : 22

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement au plan d'eau communal de Bêlâbre, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Joël ANFREVILLE, Serge BÉGON, Marcel BOURGOIN, Jean BOUTET, Christian BREC, Daniel CHEZE, Martine GARCIA, Philippe GOURLAY, Jean IMBERT, Daniel LAFORET, Michel LÉON, Suzanne MARCHAND, Gérard MAYAUD, Alain NEVIÈRE, Jean-Claude NOGRETTE, Alain OVAN, Jean-Christophe PLANTUREUX, Gilles TOUZET, James VALLET, Michel VIOLET.

Pouvoirs : Thierry BARBIER à Christian BREC, Laurent LAROCHE à Suzanne MARCHAND.

Absents : Michèle BALLET, Stéphane CALARD, Christine DEJOIE, Serge LAMBERT, Laurent ROULLET, Corinne SOULAS.

Membres suppléants présents : Bertrand BAILLARGEAT, Alain CAILLÈRE, Jacqueline LAROCHE, Chantal RANNOU, Hugues RIZET.

Absents : Jean-Paul BUGEAUD, Monique PETOLON, Jeannine RICHARD, Pascal TORTIGET.

Ordre du jour :

- 1- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- 2- Approbation du compte-rendu de la séance du 25 juin 2019 ;
- 3- Intervention du Comité de défense de la gare d'Argenton-sur-Creuse ;
- 4- Résolution pour le maintien de la ligne POLT dans le service public, pour le maintien du personnel et pour le rétablissement d'une desserte satisfaisante en gare d'Argenton-sur-Creuse ;
- 5- Intervention de Rémi SAFAH : bilan sur l'activité économique ;
- 6- Projet de raccordement du poste de livraison du parc éolien de Thollet et Coulonges au réseau public de transport d'électricité ;
- 7- PLUi prescription d'élaboration ;
- 8- PLUi mode de gouvernance ;
- 9- Modification du plan de financement de la subvention LEADER pour le poste de chargé(e) de mission « patrimoine » 2019-2020 ;
- 10- Renouvellement du poste de chargé(e) de mission « patrimoine » ;
- 11- Questions diverses ;
- 12- Informations diverses.

A l'issue du Conseil Communautaire, nous nous retrouverons autour d'un apéritif et d'un barbecue offert par la Municipalité de Bêlâbre et la Communauté de Communes.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Subvention communautaire à l'Association Sportive du Collège Hervé Faye de Saint-Benoît-du-Sault ;
- Adhésion à l'Agence d'Attractivité de l'Indre.

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus présentée.

1 - Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 25 juin 2019

Le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2019 à Beaulieu est approuvé à l'unanimité.

Philippe GOURLAY informe que Madame Maryvonne DESBOIS, Directrice des Finances Publiques de l'Indre, fera une intervention lors du conseil de septembre au sujet du nouveau réseau de proximité des Finances Publiques.

3 – Intervention du Comité de défense de la gare d'Argenton-Sur-Creuse

Intervention de Messieurs Damien BARRÉ et Bertrand LEBERT

Remerciements du Comité de défense de la gare d'Argenton-Sur-Creuse qui a pu bénéficier en 2018 d'un large soutien auprès de la CdC et de ses membres.

Forts de ce soutien, ils ont mené des actions qui ont permis d'obtenir un large écho auprès des autorités, des médias et de la population. Cette considération a renforcé durablement leur crédibilité auprès des responsables politiques et leur a permis de bénéficier d'une première victoire avec le rétablissement en gare d'Argenton-Sur-Creuse de l'arrêt du train de 22 heures en provenance de Paris.

Le Comité a réuni 1300 signatures, fait 6 opérations « STOP-train ».

Il prévoit des actions pour obtenir un trajet direct quotidien qui permette de faire l'aller-retour à Paris dans la journée, afin de faciliter la vie des usagers réguliers, que ce soit pour des motifs professionnels ou personnels, par exemple de santé.

Par ailleurs, le Comité a obtenu des informations concernant la réalisation d'un lourd programme de travaux dès 2020, qui s'aggravera l'année suivante avec l'interruption de toute circulation sur la ligne durant 9 heures chaque jour, cela est particulièrement inquiétant. Les seuls trains prévus le matin et le soir n'effectueraient pas d'arrêt systématique dans la gare d'Argenton-Sur-Creuse, ce qui risquerait, en plus de causer un désagrément aux usagers, de mettre en cause les arrêts en gare d'Argenton à l'issue de la période des travaux.

Prochaine action le 3 août 2019.

4 – Résolution pour le maintien de la ligne POLT dans le service public, pour le maintien du personnel et pour le rétablissement d'une desserte satisfaisante en gare d'Argenton-Sur-Creuse

Vu les premières propositions de la société Flix pour une exploitation de la ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse) supprimant tous les arrêts dans les gares intermédiaires, dont Argenton-sur-Creuse et Issoudun dans le département de l'Indre, et alors que le gouvernement s'est engagé à ce que les lignes TET, (Train d'Equilibre du Territoire, dont POLT fait partie), ne soient pas privatisées,

Vu la période de travaux extrêmement lourds et longs qui vont impacter la qualité de la desserte ferroviaire de la ligne POLT pendant les six années à venir,

Nous demandons :

- que la ligne POLT soit mise hors du champ de l'ouverture à la concurrence et que soit garanti, durant les travaux, au minimum un aller-retour sans correspondance chaque jour avec un départ le matin et le soir depuis Argenton-sur-Creuse vers Paris et depuis Paris vers Argenton-sur-Creuse ;
- que parallèlement le travail de concertation se poursuive avec la SNCF et les décideurs, afin de garantir à Argenton-sur-Creuse, de façon pérenne, la meilleure desserte possible, répondant aux besoins de tous les usagers de la ligne POLT.

Nous demandons également :

- le maintien du guichet aux heures d'ouverture actuelles ;
- le maintien du poste d'agent de circulation en gare d'Argenton-sur-Creuse, indispensable à la sécurité des voyageurs et au service d'aide aux personnes à mobilité réduite.

Voté à **21 voix pour et une abstention**, la résolution pour le maintien de la ligne POLT dans le service public, pour le maintien du personnel et pour le rétablissement d'une desserte satisfaisante en gare d'Argenton-sur-Creuse.

5 – Intervention de Rémi SAFAH : bilan sur l'activité économique

Immobilier d'entreprises : 5 bâtiments en propriété directe, 5 bâtiments en gestion soit environ 62 000 € HT de loyer perçu par an.

Monsieur IBERT (Decolmeca) demande à la CdC de reprendre son bâtiment.

Travaux : 33 222,94 de travaux en cours soit changement couverture bâtiment Haurat, peinture pignon bâtiment Cuevas, électricité/chauffage et mise au norme bâtiment Ibert et Cuevas, projet de nouveaux totems pour les ZA de Chaillac et Saint-Benoît-du-Sault, apprentis pour bâtiment Haurat.

Emploi : 22 missions emplois pour les entreprises du territoire = 18 demandes ont abouti.
Ouverture de l'EPN de Saint-Benoît-du-Sault pour le suivi des demandeurs d'emploi et mission RSA.
Mise en place des suivis RSA dans les locaux de la mairie de Chaillac
Gérard MAYAUD remercie Rémi pour son rapport « on est dans une CdC où il y a du travail ».

6 – Projet de raccordement du poste de livraison du parc éolien de Thollet et Coulonges au réseau public de transport d'électricité

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur ce dossier, afin de permettre le raccordement au réseau public de transport du parc éolien de Thollet et Coulonges, RTE projette le raccordement du poste de livraison du parc, situé sur la commune de Bélâbre, en piquage aérien sur la ligne à 225 kV Eguzon – Orangerie.

Voté à l'**unanimité**.

7 – PLUi prescription d'élaboration

Le Comité de Pilotage s'est réuni deux fois pour monter le dossier avec l'aide de Caroline MARTENOT (chargée de mission au SCoT).

Les objectifs principaux pour l'élaboration du PLUi sont :

- permettre une progression démographique du territoire équitablement répartie sur l'ensemble des communes,
- maîtriser l'urbanisation afin de limiter la consommation foncière en recherchant un certain équilibre entre les différentes formes d'habitat et les besoins liés aux activités économiques,
- favoriser un développement territorial équilibré entre habitats, emplois, commerces et services,
- prendre en compte les enjeux liés au développement durable, notamment ce qui concerne la transition énergétique, le développement du mix énergétique et la lutte contre le changement climatique,
- renforcer l'attractivité économique du territoire, notamment à travers la valorisation de filières agricoles, forestières, commerciales et artisanales et à travers le développement de réseaux de communication numériques,
- valoriser et préserver les ressources naturelles et paysagères qui font la richesse du territoire et sur lesquelles peuvent s'appuyer le maintien et le développement d'activités touristiques et de loisirs,

Ces grands objectifs s'inscriront dans une dynamique de coopération avec le PNR Brenne et les Communautés de Communes voisines déjà partenaires dans le cadre du SCoT.

Voté à l'**unanimité**.

8 – PLUi mode de gouvernance

Dès les premiers débats relatifs à la mise en place d'un PLUi sur le territoire de la Communauté de Communes, il a été posé comme préalable à la construction de ce document que les élus et les techniciens des communes puissent prendre toute leur part au processus d'élaboration de celui-ci, en tant que dépositaires d'une connaissance locale fine de leur territoire.

Il a été rappelé que les élus souhaitent que les communes soient en adhésion avec le projet, et non contraintes. Le PLUi doit être un cadre négocié pour traduire spatialement un projet politique communautaire et rendre possible les projets des communes.

Ainsi, il est convenu que la Communauté de Communes, dans une approche négociée, ne s'opposera pas aux évolutions souhaitées par les communes dans la mesure où celles-ci ne seraient pas contradictoires aux principes et objectifs retenus pour la construction du PLUi.

La présente délibération a donc pour objet de préciser le mode de gouvernance retenu pour l'élaboration du PLUi et plus spécifiquement les articulations entre les différentes instances et leurs attributions respectives.

La gouvernance pour la construction du PLUi s'articulera autour d'une organisation politique et d'une organisation technique.

Voté à **21 voix pour et une abstention**.

Prévoir une Conférence des Maire avant la fin de l'année.

9 – Modification du plan de financement de la subvention LEADER pour le poste de chargé(e) de mission « patrimoine » 2019-2020

La demande de subvention LEADER pour le poste de chargé(e) de mission « Patrimoine » 2019-2020 ainsi que le plan de financement ont été approuvés lors de la réunion du 28 mai dernier.

Or, il s'avère que le plan de financement doit être modifié en tenant compte des éléments suivants :

- L'indemnité compensatrice de la CSG (16,41€) qui porte le salaire brut à **1 651,83 €/mois**
- Les charges patronales supportés par la Communauté de Communes de **677,26 €/mois**

- Les 15% de coûts indirects sur les frais salariaux éligible aux subventions Leader

Action 1 : Poste de chargée de mission Patrimoine (1^{er} Septembre 2019 – 31 août 2020)			
Dépenses		Recettes	
1ETP (cat. B Indice 379) Salaire brut et charges patronales : charges réelles supportées par la Communauté de Communes pour 1ETP de cette catégorie	1 651,83 (salaire brut et compensation CSG) + 677,26 (charges patronales) = 2 329,09 x 12 mois = 27 949,08 €	Autofinancement Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin (20%)	6 572,24€
15% de coûts indirects sur les frais salariaux (téléphonie, bureautique, impressions, électricité...)	15% de 27 949,08 € = 4 192,36 €		
Logiciels de travail – Production assistée par Ordinateur (Suite adobe par abonnement mensuel)	59,98 x 12 mois = 719,76 €	Subvention Leader (80%)	26 288, 96 €
TOTAL	32 861,20 €	TOTAL	32 861,20 €

Voté à l'**unanimité**.

10 – Renouvellement du poste de chargé(e) de mission « patrimoine »

Christian BREC, tuteur de la chargée de mission en poste, fait un compte-rendu de son travail : aucun retour sur le Pays d'Art et d'Histoire, son mode de travail = CdC + télétravail ???, à un comportement cavalier... Essai pendant un an mais ne peut plus nous apporter grand-chose.

Daniel LAFORET : pas de retour sur son travail pour le Pays d'Art et d'Histoire, personne trop jeune.

Voté à **21 voix pour et une abstention** pour le renouvellement du poste mais pas pour le renouvellement du contrat de l'agent.

Prévoir une réunion de la Commission de la gestion du personnel afin d'expliquer à l'agent pourquoi le contrat n'est pas renouvelé.

Départ de Messieurs Jean IMBERT et Hugues RIZET.

Points supplémentaires – Subvention communautaire à l'Association Sportive du Collège Hervé Faye de Saint-Benoît-du-Sault

Voté à l'**unanimité** pour l'attribution d'une subvention communautaire de 1 000 euros à l'Association Sportive du Collège de Saint-Benoît-du-Sault afin que celle-ci puisse continuer à poursuivre son éducation par le sport auprès des enfants.

Points supplémentaires – Adhésion à l'Agence d'Attractivité de l'Indre

L'Agence d'Attractivité de l'Indre (A²I) a été créée le 27 juin dernier.

En vue d'accueillir de nouveaux habitants et de nouveaux actifs, il a été mis en place un plan d'actions ambitieux :

- Mise en place d'une marque territoriale et d'une nouvelle identité Indre pour porter les actions de communication et de marketing territorial et déclinaison de cette dernière en marque blanche.
- Elaboration d'une vidéo de présentation du territoire à 360°.
- Mise en place d'un réseau d'ambassadeurs du territoire.
- Mise en place de packs découverte du territoire.
- Démarches de promotion et de sourcing de Professionnels de santé.

Pour fonctionner dans de bonnes conditions et mettre en place rapidement des actions, l'Agence d'Attractivité de l'Indre sollicite financièrement l'ensemble des collectivités de l'Indre.

Voté à l'**unanimité**, pour l'adhésion à l'Agence d'Attractivité de l'Indre pour un montant de cotisation de 360 €, valable du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

12 – Questions diverses

Néant

13 – Informations diverses

DETR acceptée, les travaux supplémentaires d'éclairage public de Bélâbre et Lignac pourront se faire.

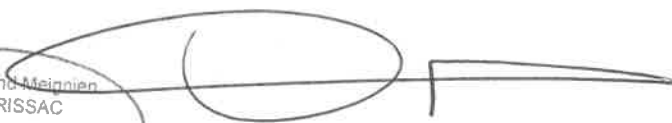
Réunion pour les ponts de Lignac et Chaillac = 2 propositions du bureau d'études.

Jean BOUTET demande une subvention pour acheter un vélo électrique. Refus

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 35 minutes.

Prochain Conseil Communautaire le mardi 24 septembre 2019 à 18H30 à Bonneuil.

Le Président, Philippe GOURLAY



15 Rue Roland Meignien
36370 PRISSAC
CdC
Marche Occitane - Val d'Anglin